

Vers le titre de spécialiste

Christoph Hänggeli, directeur de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue ISFM

En formation médicale postgraduée, comme dans tous les domaines de la vie, la planification est la clé du succès. Les médecins aspirant à un titre de spécialiste seraient bien avisés de s'informer à temps des fondements et conditions cadres essentiels relatifs à leur formation postgraduée.

Pourquoi 85% des médecins diplômés aspirent-ils à un titre de spécialiste?

Peu nombreuses sont les filières où 85% des diplômés envisagent, après leurs études, un cursus professionnel post-universitaire d'une durée de 5 à 6 ans. Cela est probablement surtout dû au fait que la loi exige des médecins un titre fédéral de formation postgraduée afin de pouvoir exercer une activité libérale. Ce diplôme est indispensable pour obtenir une autorisation cantonale d'exercice professionnel.

Qui est au juste chargé de ma formation postgraduée?

Jusqu'en 2002, la FMH régissait et attribuait le titre de spécialiste de manière entièrement autonome et sans le moindre contrôle de l'Etat. Etant donné que l'octroi du titre était jusqu'alors lié à l'affiliation, il est aujourd'hui encore question, de façon inexacte, du «titre FMH». Ce n'est que dans le cadre de la libre circulation des personnes au sein de l'UE que la Confédération a promulgué une réglementation nationale en raison de la reconnaissance mutuelle des diplômes. Actuellement, la Loi sur les professions médicales (LPMéd) constitue la base de la formation médicale initiale, postgraduée et continue, ainsi que de l'exercice de la profession. Toutefois, la LPMéd ne contient que les principes fondamentaux et détermine quels titres fédéraux de spécialiste existent en Suisse. La Confédération délègue la totalité de l'exécution et la mise en œuvre à une «organisation adaptée» qu'elle accrédite à cet effet.

Et quelle est cette organisation accréditée par la Confédération?

Sur la base de la LPMéd, l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) réglemente la formation médicale postgraduée en Suisse avec la Réglementation pour la formation postgraduée (RFP) accréditée et les programmes de formation postgraduée.

L'ISFM est en même temps le premier interlocuteur pour toutes les questions relatives à la formation médicale postgraduée, puisqu'elle réunit tous les acteurs essentiels de ce domaine. Parmi les principales parties prenantes se trouvent les sociétés de discipline médicale, l'ASMAC en tant qu'organisation majeure, l'AMDHS, les facultés médicales, ainsi que les institutions publiques (OFSP, CDS, MEBEKO, H+).

Quelles sont les tâches de l'ISFM?

L'ISFM réglemente, gère et révisé en permanence 46 titres de spécialiste. A cela s'ajoutent 37 formations approfondies en tant que spécialisations au sein d'un titre de spécialiste, ainsi que 32 certificats de formation complémentaire qui, comme la médecine du sport et l'échographie, représentent des qualifications interdisciplinaires. La plupart des titres de spécialiste sont reconnus dans tous les pays européens en vertu de la loi sur le libre passage.

Près de 10 000 médecins-assistants exercent dans les 2500 cliniques, hôpitaux et cabinets médicaux reconnus, tout en continuant à convoiter un titre de spécialiste. Le secrétariat administratif de l'ISFM coordonne près de 300 agents et membres de la commission issus des différentes régions suisses, qui, d'une part, contrôlent les 2500 bilans de situation et demandes de titre soumises chaque année et, d'autre part, évaluent, visitent et reconnaissent les établissements de formation postgraduée.

Combien de temps dure la formation postgraduée pour l'obtention d'un titre de spécialiste?

La durée minimale réglementaire est partout de 5 ou 6 ans. La durée effective de formation postgraduée dépend de la planification individuelle et des postes de formation postgraduée disponibles. Dans certains cas, notamment en raison d'un temps partiel, d'une interruption professionnelle ou d'une maternité, elle peut atteindre 15 ou 20 ans. La figure 1 montre l'intervalle moyen entre l'examen d'Etat et l'obtention du titre de

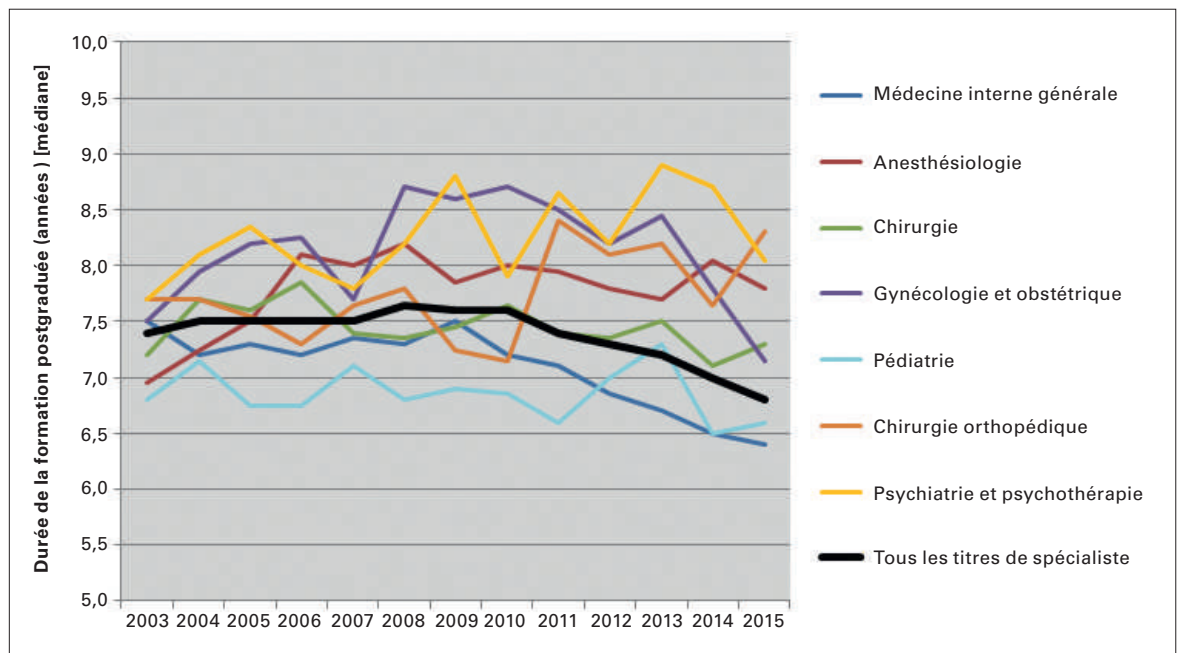


Figure 1: Durée de la formation postgraduée.

spécialiste. Au cours des 12 dernières années, la durée moyenne de formation postgraduée a nettement diminué. Cette baisse est particulièrement visible et réjouissante en ce qui concerne le titre de médecin de premier recours (Médecine Interne Générale).

Comment puis-je m'assurer que ma formation postgraduée se déroule dans un établissement reconnu?

Tous les établissements de formation postgraduée reconnus sont listés dans le registre officiel sur www.siwf-register.ch. La banque de données Internet offre toutes les fonctions de recherche selon la discipline, le canton, la catégorie, etc. Toutes les informations essentielles sont consultables en un clin d'œil dans le mode de présentation individuelle. Ainsi, le concept de formation postgraduée fournit notamment des informations relatives à l'organisation. Les résultats de sondage indiquent les évaluations des établissements de formation fournies jusqu'à présent par les médecins-assistants. Il est évidemment aussi possible d'accéder en un clic au plan d'accès Google, ainsi qu'aux principaux portails d'emploi publiant les postes à pourvoir.

Comment dois-je documenter ma formation postgraduée?

L'ensemble des périodes de formation postgraduée, opérations, cours et autres prérequis exigés selon le programme concerné est contenu dans le logbook électronique personnel. Cela représente l'avantage non né-

gligeable de ne devoir saisir qu'une seule fois toutes les données et de pouvoir consulter à tout moment les objectifs pédagogiques encore non atteints. Une fois le logbook électronique complété, il est possible d'initier la procédure d'acquisition du titre en un clic.

Que sont les évaluations en milieu de travail?

Les évaluations en milieu de travail, telles que le *Mini Clinical Evaluation Exercise* (Mini-CEX), sont des instruments de feedback obligatoires pour le quotidien clinique. Elles facilitent la détermination des objectifs pédagogiques et la documentation de l'état de la formation postgraduée. Les établissements de formation postgraduée doivent effectuer quatre évaluations en milieu de travail par an avec chaque médecin-assistant. Il n'est toutefois pas nécessaire de rattraper les évaluations éventuellement manquantes à la fin de la formation postgraduée pour obtenir le titre de spécialiste.

Dois-je compenser les absences dues à une grossesse / maternité?

Pas nécessairement. Les absences enregistrées dans le bulletin de l'ISFM ne doivent pas être compensées dans la mesure où elles ne dépassent pas 8 semaines par an et par discipline. Si ces périodes d'absence autorisées ne sont pas épuisées, il est possible de comptabiliser une maternité d'une durée maximale de 6 mois comme formation postgraduée, même en dehors de la période de formation postgraduée.

		formation postgraduée de base:			formation postgraduée secondaire:		
		– 3 ans de MIG – au min. 2 ans de MIG stationnaire (catégorie A–D: y compris 3 mois en service d’urgences) – au min. 6 mois de MIG ambulatoire AIM (catégorie I–IV) – au min. 1 an de catégorie A ou I			– outre la MIG, 31 disciplines sont disponibles au choix d’après la liste présentée sous le chiffre 2.3 du PFP – les disciplines mentionnées à titre d’exemples illustrent la multitude des possibilités – périodes: en règle générale, 6 à 12 mois		
		1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	
	exemple 1	MIG stationnaire cat. A–D		assistantat au cabinet cat. III (2 x 6 ou 1 x 12 mois)	chirurgie et/ou orthopédie/traumatologie	ORL et/ou dermatologie	
	exemple 2	MIG stationnaire cat. A–D		policlinique méd. cat. I–II	assistantat au cabinet cat. III	gynécologie et/ou pédiatrie	psychiatrie et/ou neurologie
	exemple 3	MIG stationnaire cat. A–D		policlinique méd. cat. I–II		cardiologie et/ou néphrologie	infectiologie et/ou pneumologie
	exemple 4	MIG stationnaire cat. A–D		policlinique méd. cat. I–II	MIG stationnaire cat. A–D	médecine intensive	cardiologie et/ou angiologie

Figure 2: Formation postgraduée modulaire dans le programme de Médecine Interne Générale.

Que me propose le programme de Médecine Interne Générale?

La formation postgraduée d'interniste général d'une durée de 5 ans est constituée de modules et assure une grande liberté d'organisation de la formation postgraduée individuelle. La transition entre les deux objectifs principaux «médecin de famille» et «médecin hospitalier» est fluide; le passage entre hôpital et cabinet médical est possible même à un stade plus tardif de la vie professionnelle. L'obtention simultanée du titre de «médecin praticien» assure la possibilité de migrer dans toute l'Europe, aussi bien dans le domaine de la médecine générale que dans celui de la médecine interne. Les possibilités de conception modulaire et libérale de la formation postgraduée soutiennent également les besoins spécifiques liés à la famille ou au genre.

En cas de planification idéale, il est possible d'acquérir la formation approfondie en gériatrie en seulement 1 année supplémentaire après l'obtention du titre de spécialiste.

Quelles sont les principales exigences pour le titre de spécialiste MIG?

La formation postgraduée de base en Médecine Interne Générale dure 3 ans et doit comporter au moins 2 années de formation postgraduée stationnaire et 6 mois

en ambulatoire. La formation postgraduée approfondie d'une durée de 2 ans peut être en grande partie choisie librement parmi près de 30 domaines de spécialité. Une année A ou une année au sein d'une grande polyclinique est obligatoire. Un changement de clinique d'au moins 1 an est également indispensable. Au minimum 18 mois de la formation postgraduée doivent être effectués en Suisse. Parmi les autres dispositions du programme, on compte les exigences suivantes: publication d'un travail scientifique, cours en médecine d'urgence, cours de formation postgraduée et continue en MIG / médecine de famille à hauteur de 24 crédits. De même, la réussite du diplôme de spécialiste est une condition indispensable pour l'obtention du titre.

Où puis-je trouver les informations essentielles sur la formation postgraduée et en particulier sur la Médecine Interne Générale?

Toutes les informations importantes concernant l'ensemble des titres de spécialiste sont réunies de manière structurée sur le site Internet de l'ISFM www.siwf.ch dans la rubrique «domaines spécialisés». Pour une documentation et une assistance plus approfondies, y compris concernant l'exercice ultérieur de la profession d'interniste général, il est recommandé de consulter la plate-forme www.myAIM.ch.

Correspondance:
 Christoph Hänggeli,
 Avocat, MPA unibe
 ISFM Institut suisse pour
 la formation médicale post-
 graduée et continue
 FMH
 Elfenstrasse 18
 Postfach 300
 CH-3000 Bern 15
[ch\[at\]fmh.ch](mailto:ch[at]fmh.ch)